

3

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

---

DIRECTEURS :

MM. LE V<sup>te</sup> B. DE JONGHE ET VICTOR TOURNEUR

---

1923

SOIXANTE-QUINZIÈME ANNÉE



BRUXELLES  
PALAIS DES ACADÉMIES

Des presses de  
L'IMPRIMERIE MÉDICALE ET SCIENTIFIQUE  
1923

# MATRICES DE SCEAUX

## DE COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES ANVERSOISES

---

### I. LES QUATRE ORDRES MENDIANTS

Les quatre Ordres mendiants, Dominicains, Frères Mineurs, Carmes et Augustins, s'établirent successivement à Anvers à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle (1).

Dès l'année 1241, le chapitre des chanoines, redoutant l'hérésie, souhaitait l'arrivée à Anvers des Dominicains, qui s'étaient distingués dans la lutte contre les Albigeois. Dans les premiers jours d'août 1243, le duc de Brabant, l'évêque de Cambrai Gui de Laon, l'archidiacre et le magistrat d'Anvers s'adressèrent au chapitre provincial qui devait se réunir à Strasbourg. Le Provincial et les Définites du chapitre prirent sur eux d'envoyer à Anvers quatre frères en attendant d'obtenir du chapitre général la création d'un couvent complet. Le frère Théobald, sous-prieur de la maison de Louvain, fut chargé de se rendre à Anvers avec trois de ses confrères. Les religieux s'établirent d'abord hors de la ville, à l'endroit où fut depuis la rue dite des Dominicains. En 1249, ils s'installèrent au *Driesch*, sur le terrain qui leur avait été concédé par le chanoine Hugues Nose et le duc Henri III. Ils reçurent en 1260 le terrain voisin et achevèrent en 1276 la construction d'un couvent et d'une chapelle; celle-ci fut consacrée par le bienheureux Albert le Grand et dédiée à saint Paul. En 1539, ils commencèrent la construction d'une nouvelle église qui ne fut terminée

---

(1) Voyez notamment : A. SANDERUS, *Chorographia brabantica*, 2<sup>e</sup> partie ; C. SCRIBANIUS, *Origines Antverpiensium*, Anvers, 1610 ; J.-C. DIERCXSENS, *Antverpia Christo nascens et crescens*, Anvers, 1773 ; F.-H. MERTENS et K.-L. TORFS, *Geschiedenis van Antwerpen*, Anvers, 1845-1853 ; pour les Frères-Mineurs en particulier, St. SCHOUTENS, *Geschiedenis van het vormalig minderbroedersklooster van Antwerpen*, Anvers, 1894 ; pour les Dominicains, B. DE JONGHE, *Belgium Dominicanum*, Bruxelles, 1719, pp. 200-261.

qu'en 1571 et consacrée par Godefroid de Mierlo, évêque de Harlem. Mais la paix du cloître allait être bientôt menacée. Par décret du 4 octobre 1578, l'église des Dominicains fut affectée jusqu'au chœur au culte calviniste; et l'année suivante, les religieux en furent expulsés. Cependant, les troubles passés, les Frères-Prêcheurs reprirent, dès 1585, possession de leur couvent, qui reçut de notables embellissements et connut une grande prospérité. En 1605, à la demande de l'évêque Jean Miraeus, ils y ouvrirent une école et enseignèrent les lettres sacrées, ainsi que les lettres grecques et latines. Un grand nombre d'entre eux se distinguèrent par leur savoir et par leur piété.

Les Frères-Mineurs, eux aussi, s'établirent à Anvers à la demande des autorités locales. En 1446, le magistrat leur donna une habitation au lieu dit *Cauwenberg*. La réputation de l'endroit laissant beaucoup à désirer, les religieux demandèrent bientôt un autre emplacement. En 1448, le magistrat leur assigna un terrain vague désigné sous le nom de *Raemsveld*, qu'ils furent autorisés à accepter par bulle du pape Nicolas V, en date du 2 mars 1449. Le 21 novembre 1449, confirmation leur fut donnée par Philippe le Bon qui leur accorda une exemption d'impôts et voulut être appelé « archifondator » de leur couvent. La translation fut autorisée par Nicolas V, le 21 juin 1450, et le nouveau monastère, dédié à saint André et à saint François, fut appelé *Montagne de tous les Saints*. Le couvent fut dévasté par les iconoclastes en 1566, et l'église incendiée par les calvinistes en 1567. En 1578, les Frères-Mineurs furent chassés de la ville pour n'avoir pas voulu reconnaître la *Pacification de Gand*; mais, le 28 août 1585, ils purent rentrer à Anvers et leur couvent se releva rapidement de ses ruines.

L'établissement des Carmes fut plus laborieux. Leurs débuts à Anvers remontent aux premières années du XV<sup>e</sup> siècle; cependant ils ne furent admis qu'en 1494. Les Carmes de Malines avaient obtenu depuis 1404 du chapitre de Notre-Dame l'autorisation de venir faire la collecte à Anvers à de certains jours et d'y prêcher pendant l'Avent et le Carême. Mais ils souhaitaient de pouvoir s'établir dans cette ville et d'y fonder un couvent. Leur désir était appuyé par Marie de Bourgogne qui leur promit, en 1479, d'édifier un monastère à ses frais si la bataille de Guinegate tournait à l'avantage de son époux

Maximilien. Celui-ci fut vainqueur. Dès lors, le Provincial et le Vicaire général de l'Ordre chargèrent un carme de Malines, Jean Aggherman dit Cattendyck, d'aller débattre la question de l'érection d'un couvent avec le magistrat d'Anvers. Mais le projet fut différé; les chanoines avaient besoin de tous les dons des habitants pour l'achèvement de leur propre église. En 1485 les Carmes recoururent à Maximilien, qui, déférant au désir de Marie, demanda à Rome l'autorisation nécessaire. Le pape consentit le 22 décembre 1485. Sur ces entrefaites, l'élévation de Maximilien au rang de roi des Romains fit traîner les choses. Cependant il donna suite à la bulle papale le 24 juillet 1486, et, le 16 septembre suivant, il chargea le chancelier de Brabant et l'écoutète d'Anvers de l'exécution de son dessein. Dans l'entre-temps, les Carmes avaient acheté deux maisons contiguës avec jardin dans la rue des Tanneurs. L'écoutète Jean van Ranst posa la première pierre du couvent. Mais le magistrat et le chapitre, qui n'avaient pas été consultés, firent opposition. L'abbé de Parc fut constitué juge de cette affaire par bulle du 1<sup>er</sup> avril 1487. Comme aucune décision effective n'était intervenue en 1493, les Carmes s'adressèrent au jeune Philippe le Beau. Celui-ci, en l'absence de Maximilien et en mémoire de sa mère, chargea le chancelier de poser la première pierre en son nom. Godefroid Greveray, suffragant de Cambrai, bénit la place le 22 octobre 1493, et quelques religieux arrivèrent de Malines. Le chapitre, qui prétendait achever avant tout la construction de l'église collégiale, fit enlever les offrandes. Sur requête des Carmes, Maximilien et l'archiduc Philippe en ordonnèrent la restitution. Nouvelles discussions. Enfin, le 11 avril 1494, les chanoines donnèrent leur assentiment, sous conditions, à l'érection du couvent, et le magistrat suivit bientôt leur exemple. Ainsi, après avoir lutté pendant bien des années, les Carmes purent compter cette année 1494 comme celle de la fondation de leur monastère. Au siècle suivant, ils furent, comme les religieux des autres Ordres, victimes des troubles religieux. Le 21 décembre 1578, les Calvinistes, qui avaient obtenu une place dans leur église pour l'exercice du culte réformé, pénétrèrent par effraction dans leur couvent, et, en 1579, les Carmes furent chassés de la ville d'Anvers où ils avaient eu tant de peine à s'établir. Cependant, dès l'année 1585, ils y étaient de retour.

Les Ermites de Saint Augustin rencontrèrent de la part des chanoines les mêmes difficultés que les Carmes. Aux environs de 1513, quelques moines furent envoyés d'Enchuysen, avec mission d'obtenir l'autorisation d'établir à Anvers un couvent de leur Ordre. Deux bourgeois de cette ville, Josse Hoens et Marc Mussche, leur donnèrent une maison et un terrain entre la Ridderstraet et Boxstede. Les religieux y érigèrent une chapelle sous le vocable de la Sainte Trinité. Mais bientôt, le 20 août 1513, Adrien Florentii, doyen de Saint-Pierre de Louvain, au nom du chapitre d'Anvers dont il gardait les privilèges, enjoignit au frère Georges Stephani, supérieur des Augustins, de démolir la chapelle et de restituer au chapitre les offrandes qui y avaient été faites. Le frère Stephani refuse d'obtempérer à cet ordre; mais, sous la menace d'excommunication que lui adresse le doyen du chapitre de Malines Jean Robbyns, il s'exécute le 3 octobre. Jean Raten, prieur des Augustins d'Enchuysen, vient alors à Anvers et, en même temps que les donateurs Hoens et Mussche, intente devant le Conseil du Brabant une action possessoire au chapitre d'Anvers. Satisfaction fut donnée aux Augustins, le 23 février 1514. Devant les réclamations des chanoines, et voulant résoudre le conflit, le Conseil de Brabant décide, le 15 avril, que deux conseillers, Pierre vander Voert et François vander Hulst, se rendront à Anvers et y entendront les deux parties. Hoens et Mussche comparurent le 22 avril avec deux frères Augustins; ils renoncèrent au litige, mais demandèrent aux chanoines d'autoriser l'érection d'un couvent. Ceux-ci, à la prière du magistrat, acquiescèrent sous certaines conditions, et le 25 avril, jour de saint Marc, les Augustins purent célébrer à portes ouvertes leur première messe solennelle. Enfin, Jean Raten, ci-devant prieur d'Enchuysen, constitué premier prieur du couvent d'Anvers, obtint du Vicaire général de l'Ordre pouvoir de faire accord avec le chapitre. L'accord fut conclu le 20 juillet 1514, devant la Chancellerie de Brabant, entre le prieur d'une part, et les chanoines Thierry Houwagen, Liévin Nilis et Nicolas Boekelaer d'autre part, avec la collaboration de Jean Sauvage, chancelier de Brabant, et d'Adrien Florentii, doyen de Saint-Pierre de Louvain, en présence de Jean Loemel, licencié en droit, et de Wilhelm Heda, prévôt de Arnhem. Il fut ratifié par le pape Léon X le 12 septembre 1514, et par le Vicaire géné-

ral de l'Ordre, le 2 octobre suivant. La même année, les Augustins entreprirent la construction d'une église qu'ils n'achevèrent pas.

Leur histoire allait prendre bientôt un caractère tragique. A partir de 1519, le prieur Jacques Spreng qui, au dire d'Érasme, avait été disciple de Luther, se mit à prêcher les idées de son ancien maître. Deux ans après, il fut emmené à Bruxelles par ordre de l'empereur et mis en prison. Examiné par ordre de l'évêque de Cambrai Robert de Croy, et convaincu d'erreur, il se rétracta solennellement dans l'église Sainte-Gudule, le 9 février 1522. Relâché, il se rendit à Ypres où il continua de prêcher les idées nouvelles. Emprisonné de nouveau, il réussit à s'enfuir et, pendant plusieurs années, il enseigna le luthéranisme à Brême où il s'était réfugié. Cependant tout le couvent d'Anvers était gagné à la Réforme. Après une descente des Inquisiteurs, les moines furent conduits à Vilvorde; tous se rétractèrent, à l'exception de deux, Henri Voes et Jean Esch, qui furent incarcérés et brûlés dans la suite. Luther composa un hymne funèbre en l'honneur de ces premiers martyrs du protestantisme. Le prieur Henri van Zutphen, successeur de Jacques Spreng, revint à l'hérésie; il fut incarcéré, mais parvint à s'enfuir; il subit d'ailleurs le dernier supplice à Melsdorf, en 1524. Des mesures furent prises pour enrayer la propagation de l'hérésie. Enfin, comme les religieux ne s'amendaient pas, le 6 octobre 1522, par ordre de la gouvernante Marguerite d'Autriche, à la requête du magistrat, ils furent tirés de leur couvent, y compris Lambert Thoren, quatrième prieur, et les bâtiments furent démolis. Ainsi finit, après huit années, le couvent des Augustins d'Anvers. Les Augustins ne devaient y revenir qu'au commencement du siècle suivant. Au chapitre de l'Ordre, réuni à Malines en 1607, le Provincial Corneille Lancelotz décida de transférer à Anvers son frère Henri, alors prieur de Trèves. Sur la recommandation de Charles-Philippe de Croy, les Augustins furent réadmis à Anvers dès le mois de décembre. L'autorisation écrite fut donnée par les Archiducs le 3 janvier 1608, par le magistrat le 5 et par le chapitre des chancines le 23 février. Le 3 avril suivant, les religieux furent introduits solennellement dans une maison leur assignée par le magistrat *Everickstraet*, et dont ils devinrent propriétaires le 14 août. Leur chapelle fut bénie le 28

août 1608 par l'évêque Jean Miraeus; le 30 septembre, les moines ouvrirent un collège dont Nicaise Bacx fut le premier recteur.

Les matrices que nous allons décrire portent les sceaux réunis des Ordres Mendians dont on vient d'esquisser l'histoire. Le seul examen de ces pièces nous prouverait que les Ordres Mendians établis à Anvers s'associèrent, sinon de façon habituelle, du moins en certaines circonstances. Or, nous savons par l'historien dominicain B. de Jonghe (1) que de semblables fédérations se formèrent à Gand, en 1529, et dans les autres villes du pays, « afin que, par la concorde de ces Ordres et grâce à leurs efforts communs, on pût procéder plus rapidement et plus efficacement contre les hérétiques qui attaquaient l'immunité ecclésiastique et les privilèges des Ordres Mendians ». Une pareille fédération fut instituée à Bruxelles le 25 octobre 1622 et dura jusqu'en juillet 1792. Deux de ses registres aux résolutions ont été conservés : l'un, qui va de 1647 à 1689, aux archives des Dominicains de Gand, l'autre, qui comprend les années 1689 à 1792, aux archives des Dominicains de Tirlemont. Chaque Ordre avait un registre dans lequel on inscrivait le compte rendu des séances signé par le fondé de pouvoir de chacun des quatre Ordres. L'assistance aux séances était obligatoire sous peine d'amende, et toutes les mesures devaient être prises au nom de la fédération. Les délibérations concernaient principalement la défense de leurs immunités et de leurs droits : immunité des accises sur le vin et la bière, exemption de tout logement de militaires, indépendance vis-à-vis de l'Ordinaire; droit de célébrer les obsèques, services et anniversaires moyennant une minime redevance (2). Quant à la fédération des Ordres Mendians insti-

---

(1) « Tempore ipsius (Joann. vanden Bundere) Prioratus Gandavi erecta fuit Convocatio Ordinum Mendicantium (anno 1529) quae etiamnum subsistit hic, et in aliis Belgii civitatibus, ut dictorum Ordinum concordia, et collatis studiis, in publicis Ecclesiae necessitatibus adversus haereticos, immunitatis ecclesiasticae, ac privilegiorum Ordinum Mendicantium impugnatores, citius et efficacius procedatur. » (*Belgium Dominicanum*, Bruxelles, 1719, p. 72.)

(2) Nous devons ces renseignements à la grande obligeance du R. P. Dillen, prieur des Dominicains d'Anvers, qui a bien voulu nous les communiquer par l'entremise du R. P. Martin, professeur de théologie au Collège dominicain de Louvain. Nous les en remercions bien sincèrement l'un et l'autre.

tuée à Anvers, nous en connaissons l'existence par divers actes. Diercxsens rapporte (1) que les Jésuites et les Capucins avaient renouvelé, pendant la semaine sainte de 1587, une procession de Flagellants instituée en 1586, et que celle-ci amena beaucoup de monde à l'église des Jésuites, au détriment des autres églises. Les Ordres Mendians, quelques jours après Pâques, s'en plaignirent au chapitre et lui remirent une supplique collective revêtue des signatures du prieur des Dominicains, du gardien des Frères-Mineurs et du prieur des Carmes. (En 1587, les Augustins n'avaient plus de maison à Anvers.) D'autre part, nous avons pu voir, aux Archives communales d'Anvers, trois requêtes émanant collectivement des Dominicains, des Carmes et des Augustins; la première est adressée aux Etats de Brabant (2); la deuxième, adressée au magistrat, porte les signatures des trois supérieurs (3); la troisième, que l'on peut dater de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, est adressée au même magistrat et est revêtue d'une empreinte fort effacée qui concorde parfaitement avec la deuxième des matrices ci-après décrites (4).

1. Entre deux ovales de grènetis, SIGILLUM ∴ QVATVOR ∴ ORDINUM ∴ MENDICANTIVM ∴ ANTVERPIÆ †. Dans le champ, les sceaux des quatre Ordres Mendians: 1<sup>o</sup> dans un ovale de grènetis: SIG · CONV ANTVER : ORD : PRÆD : la légende est terminée par deux bourdons croisés et reliés par un nœud de ruban: saint Paul tenant de la main droite un glaive baissé et de la gauche un livre fermé qu'il serre contre lui; — 2<sup>o</sup> dans un ovale de grènetis, SIG · CONV · FR VM MINORVM RECOL ANT : saint François d'Assise à genoux devant un crucifix et recevant les stigmates (5); — 3<sup>o</sup> dans un ovale de grènetis,

(1) *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. VI, pp. 230 et 231.

(2) 14.4. *Carmeliten of O.L.V. Broeders*, fol. 59.

(3) *Ibid.*, fol. 55.

(4) *Ibid.*, fol. 86. M. le chanoine A.-C. De Schrevel a publié, à la suite de son ouvrage *Etablissement et débuts des Carmes déchaussés à Bruges*, Bruges, 1910, une série de remontrances et de requêtes émanant des quatre Ordres mendians établis à Bruges.

(5) Le P. Schoutens a reproduit en annexe à son ouvrage cité deux sceaux du couvent des Frères-Mineurs d'Anvers, l'un appendu à un acte de 1448, l'autre ayant servi pour un acte de 1658. Tous deux représentent le Christ en croix entouré de saint François et de deux autres saints.



SIG. PRIORIS. CARMELI. ANTVERPEN: écu aux armes des Carmes accosté de rinceaux et surmonté d'une couronne de marquis; — 4° dans un ovale de grènetis, S. P : AVGVSTINI.



ANTVERIE : \*EREM : écu aux armes d'Anvers, posé sur deux flèches croisées, la pointe en bas, et sur un flambeau, et surmonté d'un chapeau d'évêque.

Matrice ovale à douille en cuivre jaune, de 47 millimètres sur 58, munie d'un manche en bois tourné, long de 105 <sup>10</sup>/<sub>m</sub>. Gravure soignée. Fin XVII<sup>e</sup> siècle. *Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Belgique.*

2. Entre deux filets linéaires, SIGILLUM TRIUM ORDINUM MENDICANTIUM ANTVERPIÆ. Dans le champ, les sceaux de trois Ordres Mendiants : 1° dans un filet linéaire, SIG : CONV ANTVER ORD : PRÆD : la légende est terminée par deux bourdons croisés : saint Paul tenant de la main droite un glaive baissé et de la gauche un livre fermé ; — 2° dans un filet linéaire, SIG. PRIORIS : CARMEL : ANTVERPEN : écu aux armes des Carmes accosté de rinceaux et surmonté d'une couronne de marquis ; — 3° dans un filet linéaire, S : P : AVGSVSTINI ANTVERIE ERIM : écu aux armes d'Anvers, posé sur deux flèches croisées, la pointe en bas, et sur un flambeau, et surmonté d'un chapeau d'évêque.



Matrice ovale en cuivre jaune, de 47 millimètres sur 58, munie d'un manche en bois tourné, long de 55 mm. Gravure hâtive. Fin XVII<sup>e</sup> siècle. *Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Belgique.*

## II. LES RELIGIEUSES DOMINICAINES

Le 18 avril 1621, seize Dominicaines de Tamise vinrent à Anvers où, six semaines plus tard, elles louèrent la maison *Au Dôme de Cologne*, située près du couvent des Frères-Mineurs. A la mort du seigneur de Berchem, elles achetèrent son habitation dans la *Firmerystraetje*, aujourd'hui rue des Dominicains, et y entrèrent le 6 septembre. Peut-être n'avaient-elles pas l'intention de s'établir définitivement à Anvers. En 1625, une novice ayant terminé son temps d'épreuve, la question se posa si elle ferait profession à Tamise ou à Anvers. C'est à cette occasion que les Dominicaines établies à Anvers se séparèrent de leurs sœurs de Tamise. Un contrat conclu à cet effet, le 25 mars 1625, avec l'autorisation de l'évêque de Gand, fut ratifié le 31 mars par l'évêque d'Anvers. Celui-ci choisit comme première prieure la sœur Sara der Kennis. La clôture fut prononcée le 24 mai 1626, et la chapelle consacrée en juillet sous le vocable de sainte Catherine de Sienne. Les religieuses relevèrent de l'évêque d'Anvers jusqu'en 1635, date à laquelle Gaspard Némy les

plça sous la juridiction du Provincial des Dominicains (1). La communauté fut supprimée par décret impérial du 18 avril 1782 (2).

Voici la description du sceau des Dominicaines, dont la gravure, soigneusement exécutée, remonte à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.



Entre un ovale de grènetis et un filet linéaire, SIGILL · CONVENT · S · CATHARINÆ · SENEN · ORD · PRÆDI · CAT · ANTVERPIÆ (fleuron). Sainte Catherine de Sienne, en costume de Dominicaine, nimbée, couronnée d'épines, portant le chapelet à la ceinture, tenant de la main droite un cœur enflammé avec le monogramme du Christ; la main gauche levée et ouverte porte un stigmat; à gauche, un crucifix dans une auréole; aux pieds de la sainte, une religieuse agenouillée et des fleurs.

Matrice ovale en cuivre jaune de 36 millimètres sur 44, avec manche en cuivre tourné long de 73 <sup>m</sup>/<sub>m</sub>. *Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale de Belgique.*

On peut voir dans cette gravure comme une synthétisation de l'histoire de sainte Catherine de Sienne (3). Plusieurs épi-

(1) B. DE JONGHE, *Belgium Dominicanum*, pp. 256 et suiv.; MERTENS et TORFS, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. V, pp. 411-413.

(2) MERTENS et TORFS, t. VI, p. 204.

(3) Citons parmi les ouvrages parus récemment sur sainte Catherine de Sienne. M. DRANE, *L'Histoire de sainte Catherine de Sienne et de sa famille religieuse*, Paris; J. JOERGENSEN, *Sainte Catherine de Sienne*, Paris, 1919; le R. P. R. MARTIN, *La vie*

sodes de sa vie y sont en effet figurés. La couronne d'épines fait allusion à la vision dans laquelle Jésus-Christ lui ayant offert une couronne d'or incrustée de perles et de pierres précieuses et une couronne d'épines, Catherine choisit cette dernière. Le cœur enflammé qu'elle tient de la main droite et qui porte le monogramme du Christ, est le cœur que Jésus-Christ, dans une autre vision, mit dans la poitrine de Catherine à la place de celui qu'Il lui avait enlevé mystérieusement. Le crucifix auréolé rappelle une scène de tentation dont la sainte sortit victorieuse et à la fin de laquelle le divin Crucifié lui apparut. Raymond de Capoue, son premier biographe, a rapporté aussi la stigmatisation dont la sainte fut l'objet à Pise, le 1<sup>er</sup> avril 1375 (1). Quant au chapelet qui pend à sa ceinture, il indique qu'elle appartenait au tiers ordre de saint Dominique et sert à la distinguer de sainte Madeleine dei Pazzi, à laquelle elle ressemble par plus d'un trait. Enfin, les fleurs évoquent une prédilection que sainte Catherine partageait avec tous les habitants de cette Toscane embaumée où, aujourd'hui encore, toute fête religieuse est en même temps une fête de fleurs.

Marcel Hoc.

---

*mystique de sainte Catherine de Sienne*, Bruxelles (1921) (*Soc. d'Etudes religieuses*, n° 32); J. LECLERCQ, *Sainte Catherine de Sienne catholique romaine*, Paris et Bruxelles, 1922. Pour l'étude critique des sources hagiographiques, voyez R. FAWTIER, *Sainte Catherine de Sienne*, Paris, 1921. (*Biblioth. des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 121.)

(1) Plusieurs de ces épisodes se trouvent représentés dans deux opuscules imprimés en Belgique: Ph. NUMAN, *Het leven van de seer heylighe Maghet Catherina van Senen*, Bruxelles, J. Thimon, 1599, avec grav. sur bois; D. *Catharinæ Senensis Virginis SS. mæ Ord. Prædicatorum vita ac miracula selectiora formis æneis expressa*, Anvers, Jean Galle, circa 1620: 33 gravures sur cuivre.

---